

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/224

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMARDE Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

EXCUSES : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



OBJET : Subvention à l'association PREVENIR

Monsieur le Vice-Président délégué à la politique de la ville, au CISPD, à la santé et aux affaires sociales expose que l'association PREVENIR a pour objet de prévenir les inadaptations sociales et la marginalisation, faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

Dans ce cadre, elle intervient sur deux champs d'actions :

- La protection de l'enfance : mission de prévention spécialisée non financée par EBER (présence de 3 éducateurs spécialisés basés au Péage de Roussillon et d'une responsable de service)
Budget prévention de 1 359 000 € en 2021 (financement exclusif Département)
- Des actions éducatives, sociales et économiques en direction des jeunes accompagnés

L'association intervient sur le territoire de l'Isère Rhodanienne qui regroupe Vienne Condrieu Agglomération et l'ex Communauté de communes du Pays Roussillonnais. Elle intervient en priorité sur les quartiers en Politique de la Ville mais également sur le centre du Péage de Roussillon et sur Saint Maurice l'Exil.

L'équipe peut également être amenée à intervenir sur d'autres secteurs en fonction des lieux de regroupement des jeunes accompagnés ou identifiés comme nécessitant un suivi attentif.

EBER contribue au financement des actions développées hors champ de la prévention spécialisée.

Une convention de partenariat est établie annuellement pour donner un cadre aux actions déployées sur le territoire :

- Les chantiers éducatifs ;
- Les activités d'intérêt collectif et solidaire ;
- Le repérage des publics invisibles.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association PREVENIR intervient sur le territoire de la Communauté de communes EBER notamment en matière d'actions éducatives, sociales et économiques,

Considérant que la collectivité est sollicitée afin de participer financièrement pour les actions développées hors champs de la prévention spécialisée,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la convention annuelle de partenariat et financement 2022 liant Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et l'association PREVENIR, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération,

APPROUVE le versement de la subvention 2022 de 23 000 € résultant de la présente convention,

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2022,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD